

Ordre des
Architectes

O

A

FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE



ARCHI NEWS – 29

Rencontre avec Pascal Smet, Secrétaire
d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale — **6**
OAfter, revivez cet événement en images — **8**
Résultats de l'enquête Inter'Act — **13**
Campagne #quiestlarchitecte — **25**

Périodique trimestriel
08.09.10 2021
Bureau de dépôt
Bruxelles X — P 916812
E.R.: Philippe Meilleur
Ordre des Architectes
Conseil francophone et germanophone
Glaverbel Building – Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles

www.ordredesarchitectes.be

SUIVEZ-NOUS
SUR
FACEBOOK,
TWITTER,
LINKEDIN
& INSTAGRAM



Édito	5
ITW	
Rencontre avec Pascal Smet, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale	6
Actu	
OAfter, revivez cet événement en images	8
Les discours et visions des Présidents	11
Résultats de l'enquête Inter'Act	14
Dossier	
Les GT et Commissions Architecte, un métier à risque	16 23
Étranger	
Les architectes du bout du monde	25
People	
Découvrons le personnel administratif du Conseil du Luxembourg	27
Actu	
Campagne #quiestlarchitecte	28
Du côté des associations professionnelles	29
Du côté de chez vous	30

ARCHINEWS

Magazine trimestriel
numéro 29 / 08 - 09 - 10 / 2021

ÉDITEUR RESPONSABLE ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil francophone et germanophone
Philippe Meilleur,
Glaverbel Building - Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

COMITÉ DE RÉDACTION

Catherine Batholomé
Céline Cissé
Charlotte Descampe
Alain Desmytter
Laurie Contor
Frédéric Lapôte
Stéphanie Ameels
Jean Thiry

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Frédéric Lapôte
Sébastien Deckmyn
Laurence Wiame

CRÉDITS PHOTOS

Shutterstock
Fotolia
iStock

LEGENDE PHOTO COUVERTURE

Pavillon belge de l'Exposition Universelle
de Milan 2015.
Architecte Patrick Genard avec la
collaboration de Marc Belderbos.

Aucun extrait de cette publication ne peut
être repris ou copié sans l'autorisation
écrite préalable de l'éditeur.



©NMDPhotographer — #quiestlarchitecte : Amaury Adam, atelier d'architecture alinea ter

#QUIESTLARCHITECTE À VOUS DE JOUER !

Lancez-vous dans l'aventure du #quiestlarchitecte et faites-le voyager à travers le monde pour renforcer la culture architecturale et faire reconnaître le travail de ces artistes créatifs.

Photographiez-vous devant l'un de vos projets avec la pancarte **#quiestlarchitecte** disponible auprès de vos Conseils.

Envoyez-la nous sur communication@ordredesarchitectes.be

ÉDITO



Philippe Meilleur
Président de l'OAFg

Inertie : propriété qu'ont les corps de ne pouvoir d'eux-mêmes changer l'état de mouvement où ils se trouvent.

Sommes-nous capables de modifier la force d'inertie qui caractérise notre société et qui nous pousse de plus en plus -et de plus en plus vite- vers des modifications conséquentes et peut-être irréversibles du monde dans lequel nous vivons ?

Depuis environ 30 ans maintenant, le GIEC dresse un rapport sur l'état des connaissances climatiques. Et depuis un peu plus de 40 ans, les dirigeants du monde se réunissent pour une conférence mondiale sur le climat. Celle de Glasgow est la 26^{ème}.

Comme beaucoup, j'entends depuis des années des informations sur ces rapports, sur ces réunions. Comme beaucoup, je m'y intéresse un peu, troublé par ces prévisions pessimistes, vaguement alarmé mais modérément inquiet. Et puis, la marche du monde reprend son cours et nous, le cours de nos vies. D'année en année, on voit les records de température qui se succèdent, les ouragans, les incendies cataclysmiques à l'autre bout du monde. Et toujours quelque part, quelqu'un pour dire « nous n'y sommes pour rien, ce sont des phénomènes naturels » ou « ce sont des cycles solaires ». On peut toujours trouver une explication...

Janvier 2020. Le monde continue à tourner. Dans notre hémisphère, c'est l'hiver et la météo est beaucoup trop douce pour la saison. Cela devient banalement régulier mais l'actualité à ce moment, ce sont les feux qui ravagent l'Australie et qui tuent koalas et kangourous par dizaines ou centaines de milliers.

Brutalement, on va oublier les marsupiaux et l'Australie qui brûlent pour un petit pangolin chinois responsable -paraît-il- d'une nouvelle maladie qui va passer en quelques mois d'un fait divers à un événement mondial, responsable de millions de morts et d'un coup de frein brutal de l'économie et des activités humaines.

Novembre 2021. Depuis un an et demi, on a connu des confinements, la vaccination, des hauts et des bas. L'espèce humaine, résiliente, s'adapte.

On commence à parler d'une 4^e vague de Covid, il paraît qu'elle sera différente des précédentes qui ont déjà mis la planète à l'arrêt ou au ralenti.

Curieusement, au plus fort de la pandémie, alors que le monde était comme figé, alors que tout ou presque était à l'arrêt, les indicateurs du climat étaient subitement redevenus plus favorables. Un lien de cause à effet entre activités humaines et dérèglement climatique ? Peut-être. *Pas sûr* disaient les sceptiques.

Flash-back : juillet 2021. La Belgique est touchée par des précipitations sans précédent. Partout les rivières débordent, des régions entières sont noyées, ravagées, des maisons détruites, il y a de nombreuses victimes.

En Allemagne, des phénomènes identiques se produisent faisant des dégâts encore plus spectaculaires et meurtriers.

D'un coup, on découvre que les effets du dérèglement climatique ne touchent pas que les ours polaires, les kangourous ou les côtes de Louisiane. Nous sommes tous concernés.

Aujourd'hui, alors que la COP 26 bat son plein, ne devons-nous pas nous interroger sur ce qu'il convient de faire ? En tant que citoyen, en tant qu'architecte, en tant qu'Ordre ?

Il est plus que jamais nécessaire -pardon, indispensable- de changer notre mode de vie.

En Europe, 40% des émissions de gaz à effet de serre sont émises par l'habitat et le secteur de la construction. Et nos actes de concepteur, s'inscrivant dans l'aménagement du territoire, ont un impact énorme et pour très longtemps.

Il faut en finir avec l'aveuglement ! Il y eut de nombreux avertissements, et pas seulement Al Gore et sa « *vérité qui dérange* » ! Par le passé (pas si lointain) des architectes engagés nous ont écrit pour nous demander d'agir. Nous répondions poliment que nous allions en référer à nos instances. *Mea culpa, ce n'était pas assez !*

Cette prise de conscience -certes tardive- semble générale. En octobre, à l'initiative du Canada, une rencontre virtuelle s'est tenue entre les Ordres belges, français et québécois sur la question « Les architectes et le changement climatique ».

Elle fut suivie par des centaines d'architectes et la conclusion fut que ces thèmes **doivent** être défendus par les architectes, au-delà de toute considération politique.

Je pense que le temps est venu de mener au sein de notre profession une réflexion globale sur notre rôle et les défis qui attendent notre société, dans notre secteur d'activité.

Nous sommes tous un peu responsables de l'inertie du monde mais nous, citoyens, architectes, Ordre, pouvons encore agir : réfléchir à de nouvelles pratiques, faire des propositions concrètes, y associer l'enseignement, le monde de l'entreprise ou de la recherche.

Je terminerai en citant Edward Lorenz : « *Si le battement d'ailes d'un papillon peut déclencher une tornade, il peut aussi l'empêcher* ». Soyons ce papillon.

Philippe MEILLEUR
Président de l'OAFg

RENCONTRE AVEC PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE



Bruxellois d'adoption, Secrétaire d'Etat chargé entre autres, de l'Urbanisme et du Patrimoine, Pascal Smet a accepté de répondre à nos questions.

Sur votre site, vous dites avoir l'ambition de porter la qualité architecturale de Bruxelles « à un niveau supérieur ». Quels sont les moyens qui vont être mis en œuvre pour atteindre votre objectif ?

Le cadre réglementaire est le minimum à respecter, mais nous avons besoin de nouveaux instruments pour renforcer la qualité.

Le maître-architecte et son équipe veillent à cette qualité, en collaboration avec les services régionaux et communaux. Je leur apporte mon soutien sans réserve dans cette mission. Nous acceptons moins de compromis.

Quels sont les instruments concrets ?

- Dialogue et concertation pour discuter de la qualité (réunion de projet) ;
- Avis du BMA pour les projets de plus de 5.000 m², à demander avant l'introduction de la demande de permis. Cela pèse lourd dans l'instruction de la demande.

Nous travaillons également à la rédaction de lignes directrices (mais ce n'est encore pas la panacée).

Last but not least : la fierté et la concurrence des promoteurs. L'idée fait son chemin que la Capitale mérite mieux que la médiocrité. Un immeuble de bureaux morne et dépourvu d'inspiration met plus de temps à trouver un locataire.

Cela vaut par exemple pour les hôtels : les chaînes hôtelières recherchent quelque chose d'unique, qui a du caractère dans la façade de leur bâtiment, elles accordent de l'importance à la qualité, au rayonnement et à la durabilité. Ça passe notamment par l'utilisation de matériaux agréables, l'écologisation, des espaces collectifs conviviaux ou l'accessibilité des toits.

Nous voulons également valoriser et mettre en avant notre culture architecturale, via la politique d'architecture, via l'Archiweek et le Brussels Architecture Prize que nous avons lancé.

Quelles sont les raisons qui expliquent, selon vous, le manque actuel d'audace et de qualité architecturale (sauf les bâtiments historiques qui sont exceptionnels) ? Les réglementations urbanistiques seraient-elles trop strictes ?

Développer et réaliser un grand projet de construction prend facilement plusieurs années. Mais nous assistons déjà à un changement ces dernières années, et les beaux projets en préparation sont nombreux.

On accordait trop peu d'importance à la qualité par le passé, nous travaillons aujourd'hui à un mouvement de rattrapage, surtout aux endroits stratégiques, comme le Pentagone, la petite ceinture... Nous avons initié le processus des réunions de projet. Ces réunions où toutes les autorités sont autour de la table doivent aussi permettre de susciter la créativité et augmenter l'ambition architecturale des projets. En deux ans, on voit déjà une différence.

Les transformations/réaffectations peuvent aussi apporter un souffle nouveau : en conservant ce qui mérite de l'être parmi les bâtiments en fin de vie et en corrigeant via l'addition d'éléments nouveaux. De très nombreux projets cherchent à rendre intéressants des bâtiments en fin de vie et sans inspiration, en évitant la démolition/reconstruction sont en cours.

Sauf exceptions, les projets immobiliers exigent l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme. Or les projets sont bien souvent appréciés d'un point de vue architectural. Ne devrait-on pas faire davantage confiance aux architectes, qui sont des professionnels qualifiés ?

Le permis reste bien entendu nécessaire pour vérifier le planning, le programme... Il ne doit pas se pencher sur le moindre détail : les architectes conservent une grande liberté à cet égard. Nous remarquons cependant que le maître d'ouvrage leur impose parfois trop de restrictions, ou qu'ils doivent travailler avec des budgets trop serrés. Les architectes doivent être incités à viser la qualité malgré tout.

Où en est la réforme du RRU ? Quel est le planning prévu ?

Le comité d'experts a remis ses recommandations, elles pourront ensuite être intégrées dans une proposition de cadre réglementaire qui sera soumise au Gouvernement puis à une enquête publique.

La durée des procédures d'urbanisme sont atrocement longues à Bruxelles, ce qui rend réticents les investisseurs.

Comment limiter cette durée ? Quelles sont les mesures envisagées ?

Les mesures envisagées sont les suivantes :

- un bon dialogue et une bonne concertation avec tous les acteurs concernés avant l'introduction de la demande de permis afin de réduire le délai d'instruction ;



- un dossier bien préparé et motivé ;
- les délais de rigueur fonctionnent ;
- une évaluation de la réforme du CoBAT : vérifier s'il reste encore quelque chose à mettre en œuvre ;
- le délai est aussi lié à la législation européenne : les rapports et études d'incidences sont imposés par l'Europe et demandent du temps ;
- nous avons initié la numérisation pour la généraliser d'ici deux ans. C'est un pas en avant important qui va faire gagner du temps comme les réunions de projet.

La numérisation des procédures d'urbanisme, c'est pour quand ?

Nous y travaillons, c'est un chantier en cours. La numérisation des procédures de permis pour les espaces publics est déjà en cours pour les acteurs institutionnels. La prochaine étape est de s'attaquer à tous les permis régionaux, ensuite aux permis communaux.

Quelle est la valeur ajoutée d'un BMA (maître-architecte) pour une ville ou une région ? Quels sont les projets réalisés à l'initiative du BMA à Bruxelles qui peuvent être pointés ?

Cette valeur ajoutée est démontrable pour tous les projets de plus de 5.000 m². Le travail du BMA est complémentaire à celui de l'administration, il fait contrepoids aux demandeurs qui ont trop souvent une approche économique de l'architecture. Une nouvelle culture est en train d'émerger.

Quels sont votre quartier et votre bâtiment préférés à Bruxelles ?

Le Quartier Nord, car tant de choses vont y changer, avec l'arrivée du ZIN, la transformation liée au CCN, l'arrivée du tram et la création d'un parc, la Gare Maritime à Tour et Taxis, l'immeuble Cosmopolitan car il démontre que l'on peut rénover pour transformer. Le bâtiment de la Royale Belge, car là aussi on rénove en prenant soin du passé, mais en envisageant le futur.



O After



L'OAFTER, C'ÉTAIT
LA RENTRÉE SOLENNELLE
DE L'ORDRE, NOUVELLE
MOUTURE POUR 2021.

REVIVEZ CET ÉVÉNEMENT EN IMAGES

Le jeudi 30 septembre dès 18h au milieu d'œuvres artistiques et de maquettes réalisées par vos confrères, vous avez été nombreux-ses à participer à cette soirée haute en couleurs au Pavillon de Namur. Merci à tous et toutes pour votre présence. L'Ordre, c'est vous !

Reportage photo réalisé par ©Dorian Lohse @K-pture







O After



LES DISCOURS ET VISIONS DES PRÉSIDENTS DE VOTRE CONSEIL



Vous aviez découvert les visions des Présidents de chaque Conseil nouvellement élus dans l'Archinews27 mais deux d'entre eux étaient absents. Retrouvez la vision et les attentes du Président du Conseil de Liège. En revanche, pas de vision pour le Président de l'OAFg mais (re) découvrez le discours qu'il a prononcé lors de l'OAfter.

Lorsqu'en 2019 s'est clôturée la 5^e rentrée solennelle de l'Ordre des Architectes, dans la salle de Flagey à Ixelles, personne ne s'imaginait que deux ans s'écouleraient avant que nous ayons l'occasion de nous réunir à nouveau. C'était sans compter sur un certain virus qui, dès le mois de mars 2020 est venu chambouler la marche du monde, nos habitudes, nos repères, nos activités, bref tout ce qui faisait notre vie.

Aujourd'hui encore, la situation sanitaire apporte son lot de contraintes et d'incertitudes mais, peu à peu, nous sentons que nous nous dirigeons vers une certaine normalisation et c'est ce qui nous vaut le plaisir d'être là ce soir.

Pourtant, voici quelques mois, au moment de commencer à réfléchir à cet événement, et sans encore savoir s'il pourrait avoir lieu, nous nous sommes dit que la formule des années antérieures ne serait pas la bonne. Jusqu'alors, la rentrée solennelle, c'était la découverte d'une ville, des circuits découvertes, un conférencier et de nombreux discours.

2021 se devait d'être différent. L'événement de cette année devait

être un symbole, celui d'une vie qui reprend peu à peu son cours, même si des difficultés sont encore là. D'où le nom « OAfter » : après un an et demi de pandémie, il faut regarder vers le futur.

C'est la raison pour laquelle nous avons alors décidé de mettre en avant, non pas un conférencier, aussi prestigieux soit-il, mais les architectes eux-mêmes.

Notre objectif était double. D'abord, donner l'occasion aux architectes de montrer une autre facette de leur travail, de leur créativité, au travers d'œuvres artistiques très diverses : peinture, sculpture, musique, écriture, dessins, etc.

Nous avons également souhaité y associer les étudiants en architecture issus des universités

francophones belges. De nombreuses maquettes sont présentes ici qui témoignent de l'inventivité des étudiants dans les facultés d'architecture. Les jeunes bureaux ont aussi été mis à l'honneur. Dans un second temps, nous souhaitons aussi que l'événement ne soit pas uniquement dédié aux seuls architectes. Nous voulions qu'il puisse être partagé avec le public, sous forme d'une exposition libre d'accès à tout le monde, dans ce lieu assez emblématique qu'est le Pavillon de Namur, ancien Pavillon belge à l'exposition universelle de Milan en 2015.

Lorsque nous avons lancé un appel aux architectes pour participer à cet événement, nous ne pensions pas avoir autant de réponses positives : plus de 60 personnes ont proposé leurs travaux, nous ne pouvions

PAR CET ÉVÉNEMENT
OAFter, nous voulions
souligner le fait que
L'ARCHITECTURE C'EST
AUSSI DE LA CULTURE !

donc les retenir tous. Par contre, rassurez-vous, tous seront publiés ou exposés lors d'événements ultérieurs, notamment dans les Conseils provinciaux.

Pensée comme un parcours d'artistes, cette exposition permettra aux visiteurs de découvrir les architectes autrement, au cours d'un parcours-promenade parmi les diverses œuvres artistiques réalisées par des architectes. Tout cela sous le dôme du Pavillon ou au milieu des volumes adjacents représentant symboliquement des rochers ou une ferme selon les vœux des concepteurs, les architectes Genard et Belderbos.

Que l'architecte pose des actes créatifs et qu'il n'est pas seulement là pour faire un dossier administrativement complet pour une demande de permis d'urbanisme.

Et que ces actes créatifs peuvent se traduire par d'autres œuvres artistiques, comme celles que vous pouvez découvrir ce soir.

Et c'était aussi l'occasion pour nous de permettre à l'ICA-WB, Institut Culturel d'Architecture Wallonie-Bruxelles d'être présent dans cette même dynamique, celui d'une plus grande immersion de l'architecture dans la culture. Vous pourrez également découvrir les premiers résultats de l'enquête menée par Inter'Act.

Enfin, replacer l'acte créatif de l'architecte comme un acte culturel, c'est aussi se placer dans la continuité du projet de Bauhaus européen soutenu par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

Et puis, cet OAfter est aussi l'occasion pour l'OAFg de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation du métier d'architecte auprès du grand public mais aussi des journalistes : **#quiestlarchitecte**.

Mais de quoi s'agit-il ? Au départ, cette campagne a été initiée au début de 2021 par le Kollektif, une plateforme québécoise qui a pour mission d'informer, de valoriser et de soutenir l'incroyable talent de la communauté architecturale du

Québec. Nous avons trouvé leur idée excellente, nous les avons contactés et, en accord avec eux, nous avons décidé de prolonger en Belgique cette campagne de sensibilisation, dont je rappelle le nom : **#quiestlarchitecte**.

Quel est l'objectif ? Son objectif est de bien souligner l'importance de nommer les architectes dans les articles de presse ou sur les réseaux sociaux. Bien souvent on parle de leur travail, on montre des images... mais sans les nommer.

Un exemple récent ? A quelques centaines de mètres d'ici, le nouveau bâtiment du Grognon et son NID (Namur Intelligente et Durable) vient d'être terminé.

Bien entendu la presse en parle : journaux télévisés, quotidiens, eh bien j'ai lu, écouté, cherché : l'architecte n'est jamais cité ! (Pour info, il s'agit d'un bureau namurois : Bee architecture).

Cela doit changer et nous lançons donc aujourd'hui cette campagne **#quiestlarchitecte** afin de :

- sensibiliser les journalistes et les autorités publiques ;
- encourager les bonnes pratiques en matière de publication sur l'architecture ;
- renforcer la culture architecturale.

Citer l'architecte, c'est également une marque de respect face à son travail : nous avons le droit à une juste reconnaissance comme n'importe quel photographe, artiste ou auteur (en ce compris les journalistes).

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? Des panneaux comme ceux-ci ont été imprimés et ils seront à votre disposition dans les Conseils provinciaux sur simple demande où vous pourrez les retirer endéans les 10 jours. Vous pourrez alors poser devant une de vos réalisations architecturales avec ce panneau dans les mains et nous faire parvenir votre photo, en y ajoutant les références de votre projet. Nous les publierons ensuite sur les réseaux sociaux.

Pour lancer cette campagne, nous avons déjà fait réaliser une série de photos par le photographe Nicolas Munoz. Ces photos permettent

d'associer le(s) visage(s) de leur(s) concepteur(s) à divers projets de Belgique et de Wallonie mais ce n'est qu'un premier pas. Nous espérons que vous serez nombreux à nous envoyer vos photos et que cette campagne permettra enfin de sensibiliser la presse à la nécessité d'être justement cités, ce qui est encore trop rare aujourd'hui.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé à la mise sur pied de cet événement, je veux parler des confrères Mouffe, d'Udekem d'Acoz, Brismoutier ou Jehoulet, mais également de Charlotte Descampe, Céline Cissé ou Maxime de Hulster, membres du personnel. Sans oublier Frédéric Lapôtre, notre secrétaire général.

Je voudrais également remercier l'ensemble des mandataires de l'Ordre ainsi que tous les membres du personnel qui, depuis 18 mois, ont pu s'adapter aux circonstances sanitaires et qui ont pu continuer le travail au sein de l'Ordre, malgré l'organisation difficile qui en a découlé.

Enfin, je voudrais accueillir ici ce soir le Ministre Clarinval qui nous honore de sa présence pour le lancement de notre OAfter.

En tant que Ministre des Classes moyennes et Ministre de tutelle de notre profession, il a un rôle important pour nous et je voudrais d'ores et déjà le remercier pour l'écoute dont il a fait preuve à notre égard depuis sa prise de fonction.

Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est donnée pour le remercier des décisions prises pour le droit « passerelle » et le soutien affiché pour les indépendants durant la crise de la COVID. Ce fut un acte important qui a permis aux indépendants - dont de nombreux architectes - de pouvoir faire face aux difficultés liées à l'arrêt de l'activité au début de la pandémie. Pour cela, merci à vous.

Philippe Meilleur,
Président de l'OAFg,
Discours prononcé lors de l'OAfter,
le 30 septembre 2021

Contact :
president.cfgoal@
ordredesarchitectes.be



Il y a un peu plus de 6 ans maintenant, je me présentais aux élections, sur un coup de tête, sans trop savoir dans quoi je m'embarquais... Mais avec de la détermination ! Si j'étais élu, je ne ferais pas de figuration.

A la fin de mon premier mandat, ce fut une évidence. Le rôle de Président est la meilleure place pour mettre en action mes intentions fondamentales : développer une institution ancrée dans la réalité de terrain, en phase avec le quotidien des architectes praticiens.

Depuis, en tant que Président élu, soutenu et entouré par la jeunesse fraîchement élue, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous mettons en œuvre toute une série de chantiers pour atteindre cet objectif.

Un travail résolument tourné vers le terrain, vers les mandataires. Pour moi, impossible de changer la vision de notre métier sans en donner l'exemple.

Pour cela, l'équipe entière (suppléants et effectifs) doit connaître et comprendre ce qui se passe, se décide ou se change au sein de son Conseil. Et tout ceci doit se faire dans un climat de confiance et d'esprit d'équipe afin de s'impliquer pour faire vivre notre institution.

Pour partager, comprendre et débattre des conditions et du

contexte de la profession, les mandataires seront plus disponibles. Une permanence est organisée tous les jeudis matin, sur rendez-vous ou par téléphone. Certains « dossiers brûlants » pourraient être évités rien qu'en anticipant. L'Ordre n'est pas un organe répressif. Son objectif principal est le respect de la déontologie de notre job. Pensez-y et discutons-en.

Et si notre métier évolue, il est grand temps que le contrôle de stage... évolue. Actuellement, nous nous penchons très concrètement sur ce dossier. J'invite tous les maîtres de stage à me faire part de leurs idées et de leurs remarques. Commentaires précieux, car ce sont eux qui sont sur le terrain.

Et si le contrôle de stage évolue, la formation doit également évoluer. L'OAFg a judicieusement mis en place un groupe de travail sur la post-formation des stagiaires. C'est top, et nous y participerons activement. Mais n'est-ce pas alarmant de devoir mettre en place quelque chose pour l'après ? Devons-nous pallier une défaillance générale de la formation universitaire ?

Selon moi, la maîtrise des logiciels de dessin et de l'image n'est pas suffisante. Et c'est de notre responsabilité provinciale d'être vigilants à la bonne formation de base de nos stagiaires quitte à revoir fondamentalement la formation

et allant peut-être, et j'en suis convaincu, à l'intégration du stage dans le cursus scolaire spécifique à la formation d'architecte praticien...

Enfin, l'architecte n'est pas qu'une obligation légale. Il doit (re)devenir, aux yeux du grand public, une vraie valeur ajoutée à leurs projets. L'architecture c'est aussi de la culture ! Derrière chaque projet se cache un auteur qui a le droit d'être mis en valeur, d'être reconnu comme un auteur à part entière au même titre que n'importe quel auteur d'œuvres originales !

Dans cet objectif, et avec beaucoup d'enthousiasme, nous avons œuvré, aux côtés du service communication de l'OAFg, à la mise en place de la campagne dans la presse et sur les réseaux sociaux pour une forte sensibilisation citoyenne pour la reconnaissance des auteurs de projet dans chaque parution. #quiestlarchitecte va dans ce sens au même titre qu'auprès de nos administrations et nos pouvoirs publics qui doivent (re)prendre conscience de l'importance de l'architecture contemporaine dans nos paysages ruraux et urbains. Une architecture audacieuse et de qualité y a assurément sa place.

Jean-Yves Jehoulet,
Président du Conseil de Liège

Contact : president.liege@ordredesarchitectes.be

HUIT CLÉS POUR DÉCODER LES INTERACTIONS ENTRE ARCHITECTES ET CLIENTS-USAGERS

En janvier 2021, l'OAFg diffusait un appel à témoignages : comment vivez-vous la relation architecte – candidats bâtisseurs au quotidien ? Quelles sont les clés d'une relation constructive et sereine ? Vous avez été 96 à répondre au court questionnaire en ligne, et ensuite 15 à prendre part à des entretiens approfondis, menés par les chercheurs de l'Université de Liège et financés par le FNRS. Décryptage.

Texte : **Catherine Elsen**, Dr. Ir. Arch. et professeure

L'objectif de l'équipe du laboratoire Inter'Act de l'ULiège est simple : soutenir et faciliter les processus de conception architecturale, en particulier pour les projets résidentiels unifamiliaux. Au cœur de ces processus on trouve des candidats bâtisseurs qui, souvent, investissent dans leur projet les rêves et les économies de toute une vie. On trouve des architectes, qui mettent leurs compétences au service de ce projet et bien souvent s'épanouissent dans une relation qui évolue en amitié. Mais pas toujours. Au fil des quinze entretiens, les chercheurs élaborent huit clés nourries de l'expérience de terrain, révélant ainsi les bonnes pratiques mais aussi les marges de progression encore offertes pour une évolution sereine de ces habitudes interactionnelles, au bénéfice de tous les acteurs en présence et de l'économie du projet. Extraits choisis.

Naviguer des relations à chaque fois uniques & Capturer (vite) l'intime

Pendant les entretiens, les architectes interviewés décrivent la difficulté à rassurer le client et à créer un climat de confiance, pourtant essentiel au bon déroulement du projet et à la gestion des imprévus. Un témoin commente : « [les clients] sont tous

différents. Ils ont tous des stress différents. [...] Et donc on se retrouve nous à être le psychologue alors que ce n'est pas notre métier [...]. C'est quelque chose qui est assez riche mais qui est aussi assez compliqué et stressant ». En quelques rencontres au fil des phases d'esquisses / d'avant-projet (entre 3 et 5 pour la majeure partie des répondants au questionnaire), l'architecte doit cerner les besoins mais surtout capturer l'intime : « *quand on rencontre une personne, il faut très vite réussir à savoir qui on a en face de soi, comprendre sa réelle demande en fait, les gens sont parfois un peu pudiques à révéler des choses qui sont intimes... qu'on a besoin de savoir, pourtant !* ». Et pour ce faire, la plupart des interviewés tâtonnent, en essai-erreur, en fonction de ce que leur suggère leur expérience et leur propre tempérament.

Renforcer la culture de la participation et du feed-back

Parmi les autres marges explicites de progression, on retrouve l'implication du client-usager et la culture du feedback (continu ou non), très peu pratiquées au quotidien. Certains témoins s'en inquiètent : « *je pense qu'on n'en [la participation] fait pas. [...] D'où je dis c'est facile parce qu'on est un peu seul à décider. C'est juste plus facile. Je ne trouve pas ça plus intéressant.* »

La plupart des interviewés se disent interpellés mais aussi démunis face à ces possibilités : s'ils réalisent qu'elles pourraient directement améliorer leurs relations avec la clientèle (qui à leur tour influencent « *beaucoup ma motivation et ma qualité de vie au travail* », pour 72% des répondants au questionnaire), ils craignent aussi pour l'intégrité de leur travail, leur légitimité et le temps que de telles démarches nécessiteraient.

A vos agendas !

En parallèle, l'équipe d'Inter'Act a également mené des entretiens approfondis et observations auprès de designers, actifs dans différents secteurs : service, design d'expérience, design social... tous partageant de nombreux points communs avec l'architecture. Les designers ont fait part de leurs conseils et outils pour capturer la « donnée d'usage » et surtout pour enrichir un projet par la co-conception. Parmi toutes ces ressources, plusieurs s'avèrent prometteuses pour l'architecture domiciliaire, mais nécessitent aussi des adaptations pour répondre au mieux aux réalités de nos métiers.

Dès la fin de l'hiver 2022, l'équipe d'Inter'Act organisera des ateliers participatifs (27/01 ; 17/02 ; 10/03 ; 24/03 ; 07/04) pour inviter architectes et clients-usagers à tester et faire évoluer ces propositions. Une restitution de ces ateliers sera également proposée fin mai 2022.

Intéressés par ces ateliers ? N'hésitez pas à prendre déjà contact avec l'équipe via catherine.elsen@uliege.be. Plus d'informations suivront bientôt via la Newsletter de l'OAFg.

HUIT CLÉS POUR DÉCODER LES INTERACTIONS ENTRE ARCHITECTES ET CLIENTS-USAGERS

Résultats intermédiaires: la carte des challenges



L'ORDRE DES ARCHITECTES PLUS QUE JAMAIS À VOTRE SERVICE

C'est la faute à la Covid : combien de fois n'avons-nous pas entendu cela pour justifier un manque de réaction, un retard de réponse, une absence de service ou une incapacité d'agir ? L'Ordre des architectes a estimé quant à lui que la Covid ne constituait pas une excuse mais l'obligeait à être en permanence sur le front pour notamment conseiller et aider ses membres. C'est ainsi que toutes les mesures nécessaires furent prises pour que le personnel soit, en 48 heures, pleinement opérationnel à partir de chez lui et pour que les mandataires puissent continuer à assurer les missions qui sont les leurs à travers les organes de l'Ordre.

Texte : **Frédéric Lapôte**, secrétaire général

L'Ordre a informé de façon continue ses membres sur le contenu des décisions gouvernementales qui ont impacté l'exercice de la profession : règles sanitaires à appliquer dans les bureaux d'architecture (organisation du travail, réception des clients, etc.), normes à respecter sur les chantiers, conditions relatives à l'octroi d'aides financières comme le droit passerelle, etc. Et les services de l'Ordre ont répondu aux nombreuses sollicitations des architectes en les soutenant au mieux en cette période particulièrement difficile.

Dans ce contexte, Archim'aide, le mécanisme de solidarité mis en place, est resté pleinement à l'écoute des architectes les plus fragilisés.

L'Ordre des architectes a tenu à rester à côté de ses membres et à être constamment à leur écoute
Par ailleurs, la crise sanitaire n'a pas empêché l'Ordre de continuer à travailler sur ses projets, à les concrétiser, à interpellé les autorités sur différents sujets, à formuler des propositions concrètes

visant à améliorer l'exercice de la profession et à veiller au respect des lois et réglementations.

Il serait évidemment beaucoup trop fastidieux d'établir une liste exhaustive de toutes les actions menées par l'Ordre depuis 18 mois (début de la crise sanitaire) mais il est intéressant de rappeler les grands dossiers qui ont retenu l'attention et ce à différents niveaux.

AU NIVEAU RÉGIONAL BRUXELLOIS

La **longueur des procédures de permis d'urbanisme** constitue une problématique majeure à Bruxelles laquelle rend les investisseurs réticents et est très certainement à l'origine de nombreuses infractions urbanistiques. Cette longueur commence par les difficultés liées à la complétude des dossiers. Un sondage a été réalisé sur le sujet et les résultats sont édifiants : plus de 80% des dossiers des demandes de permis d'urbanisme reçoivent un premier avis de dossier incomplet.

L'Ordre a interpellé les autorités régionales et communales et a agi au niveau politique. Résultat : par circulaire du 16 mars 2021, le Secrétaire d'Etat Pascal Smet a fait savoir aux différentes autorités concernées qu'une demande de permis devait être déclarée complète dès que les documents légaux (prévus dans le CoBAT) étaient réunis.

L'Ordre a pris l'initiative d'organiser régulièrement des **tables rondes avec les 19 communes bruxelloises** : l'objectif est de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées ces autorités, d'échanger et de réinstaurer un dialogue positif entre les services d'urbanisme et les demandeurs de permis.

L'Ordre s'inscrit dans une dynamique de partenariat et de collaboration en vue de fluidifier autant que possible les procédures. En outre, des propositions concrètes ont été formulées pour l'arrêté dit de « dispenses » et l'Ordre a participé à la commission de réforme du RRU –qui s'est réunie de façon

soutenue - : espérons que la parole des architectes sera bien entendue.

Enfin, l'Ordre a dénoncé auprès du Ministre-Président R. Vervoort, d'urban.brussels et du Secrétaire d'Etat Pascal Smet une **violation sévère des dispositions du RGPD** notamment sur la plateforme Openpermit. Résultat : des mesures ont été prises pour mettre fin aux infractions dénoncées.

AU NIVEAU RÉGIONAL WALLON

A l'instar de ce qui s'est fait à Bruxelles, l'Ordre a dénoncé des **violations des règles de protection de données** et s'est insurgé contre le systématisme de l'incomplétude des dossiers de demande de permis d'urbanisme. Des questions parlementaires ont été posées au Ministre Borsus lequel s'est engagé à prendre des initiatives en vue notamment d'éviter à l'avenir les dérives liées à l'incomplétude des dossiers.

L'Ordre n'a eu de cesse d'insister sur la nécessité de **digitalisation des procédures de permis d'urbanisme**. Les différentes entrevues sollicitées par les représentants de l'Ordre ne suscitent pas un grand optimisme : rien de concret ne semble avoir été réalisé et les échéances annoncées restent assez vagues.

L'Ordre a participé à la **task-force chargée du monitoring du CoDT** et s'est fait le relais des souhaits de la profession. Les propositions d'adaptation du CoDT sont attendues avec patience.

AU NIVEAU FÉDÉRAL

L'Ordre a suivi de près (avec même l'entame d'une procédure judiciaire) le dossier relatif à la **création du bureau de tarification** qui a finalement été mis en place et qui a commencé à travailler. L'existence de ce bureau de tarification était une nécessité vu l'obligation d'assurance qui pèse sur les architectes.

L'**obligation d'enregistrement des architectes sur chantier** est également un dossier qui retient l'attention de l'Ordre qui



ne désespère pas de voir un jour disparaître cette obligation et ce d'autant plus que le logiciel n'a manifestement pas été conçu en tenant compte des architectes. Le SPF sécurité sociale et les ministres concernés ont été interpellés : on ne lâche rien.

AU NIVEAU TRANSVERSAL

Entre les deux périodes de confinement, l'OAfg et le Conseil de l'Ordre du BCBW ont déménagé dans le magnifique bâtiment Glaverbel après que les travaux d'aménagement nécessaires pour accueillir ces instances ordinales aient été exécutés.

De nombreuses communications ont été faites à ce sujet mais j'insisterais essentiellement sur le choix du bâtiment : Glaverbel. Ce choix témoigne d'une volonté de l'Ordre de mettre en avant la qualité et la culture architecturale.

Quand vous lirez ces lignes, la campagne **#quiestlarchitecte** aura été lancée : je ne peux que vous inviter à y participer si vous voulez mettre la profession d'architecte en avant et la revaloriser.

Le nouveau site de l'OAfg s'inscrit également dans cette volonté de **promouvoir la culture architecturale** : l'image a pris une place importante sur le site lequel

reste évidemment une source précieuse de renseignements pour l'architecte et le maître d'ouvrage.

Je m'en voudrais évidemment de ne pas mentionner la poursuite par les différents Conseils (provinciaux) de l'Ordre de leurs missions légales : le stage et les contrôles, les inscriptions aux tableaux des personnes physiques et morales (sociétés), seules les procédures disciplinaires ont connu des délais plus longs vu l'interdiction d'organiser des audiences en présentiel avec les personnes concernées.

Par ailleurs, n'oublions pas que 2020 fut une année d'élections ordinales lesquelles se sont tenues malgré les contraintes sanitaires. L'Ordre est une institution démocratique et on ne peut se permettre d'y déroger. Les mandataires nouvellement élus sont pleins d'enthousiasme pour poursuivre le travail de l'Ordre dont l'une des priorités est de mettre en avant l'architecture et de revaloriser la profession.

Enfin, à titre personnel, je voudrais remercier tous les employés de l'Ordre pour leur investissement et leur disponibilité : ils sont toujours présents pour répondre à vos demandes, pour vous conseiller et pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter, à nous interpellier et à nous faire part de vos propositions et réflexions car l'Ordre des architectes, c'est vous !



LES TRAVAUX DES NOUVEAUX GT ET DES COMMISSIONS

Les GTi, Groupes de Travail « internes » lancés à l'initiative de nos mandataires au sein de l'Ordre sont créés pour proposer des améliorations au métier d'architecte à tous les niveaux. Ceux-ci portent sur différentes thématiques qui vous sont exposées. Parallèlement, les Commissions (Chambres wallonne et bruxelloise) s'attèlent à réfléchir aux problématiques liées à l'exercice de la profession au sein des deux Régions. Découvrons quel sont leurs objectifs et réflexions.

GT « STAGE »

Ses objectifs ? Revoir certaines modalités du stage et des contrôles de stage pour mieux accompagner le stagiaire dans le début de sa carrière.

Ses réflexions ? Il est vrai que le stage légal est d'application depuis 1963. Il est également vrai que la profession a évolué et s'est fortement complexifiée et que la formation universitaire est plus généraliste. Le stage répond-il encore aux attentes des jeunes diplômés ? Oui ? Non ? Y-a-il une autre manière d'insérer les jeunes diplômés dans notre profession ?

Le GT stage, composé des responsables de chaque Commission de stage des Conseils provinciaux de l'OAFg y réfléchit. Les avis sont bien sûr partagés. Certains mandataires estiment que le stage tel qu'il se déroule actuellement, ponctué de contrôles de stage, permet à l'Ordre de s'assurer que les architectes-stagiaires mettent en pratique l'exercice de la profession et soient formés pour maîtriser l'exécution d'une mission architecturale dans son intégralité.

D'autres mandataires pensent que la plupart des architectes-stagiaires estiment que le stage légal est un « passage obligé » pour être autorisés à s'inscrire au tableau de l'Ordre. Ils tentent de trouver des alternatives pour que les stagiaires gèrent leur stage de manière autonome.

N'oublions pas que les modalités légales du stage relèvent du Conseil national de l'Ordre et que nos confrères et consœurs mandataires du Vlaamse Raad doivent également être consultés. Nous les consulterons pour qu'une décision soit prise.

Un point fait cependant l'unanimité des responsables des Commissions de stage : il est important de réaliser le stage légal qui aborde tous les aspects du métier en abordant chaque phase de la mission. Le maître de stage est attentif à la formation de son stagiaire et reste disponible pour répondre à ses questions. Mais il est aussi important que le stagiaire se rende compte de l'investissement du maître de stage à le former.

Indépendamment de ces réflexions, le GT « stage » poursuit l'uniformisation des documents de contrôle de stage et souhaiterait simplifier la grille horaire des prestations des stagiaires.

Vous avez des propositions ?
Envoyez-les à lwif@ordredesarchitectes.be

GT « PROCÉDURES DISCIPLINAIRES »

Ses objectifs ? L'objectif de ce groupe de travail est d'adapter la procédure disciplinaire définie dans la loi de 1963 afin d'une part, de remédier aux problèmes rencontrés par les différents organes de l'Ordre et d'autre part, de moderniser la procédure.

Le groupe de travail pourrait également être amené à formuler des lignes de conduite, conseils à destination des Conseils de l'Ordre dans des matières bien spécifiques.

Ses réflexions ? Actuellement, le groupe de travail se penche tout particulièrement sur l'amélioration de l'information donnée au plaignant, la mise en place d'une procédure claire de dessaisissement en cas de manque d'indépendance ou d'impartialité, sur la modification des sanctions disciplinaires ainsi que la mise en place de modalités d'exécution (on pense notamment à l'instauration du sursis), sur la modification de la composition du Bureau et du Conseil disciplinaire ainsi que sur l'accès à la jurisprudence de l'Ordre.

Vous avez des propositions ?
Envoyez-les à legal@ordredesarchitectes.be

GT « POST-FORMATION STAGIAIRES »

Ses objectifs ? La mise en place d'une post-formation libre et gratuite destinée aux stagiaires.

Ses réflexions ? En concertation avec les facultés universitaires d'architecture francophones et le monde associatif bruxellois, l'Ordre s'attache à mettre en place une post-formation destinée exclusivement aux stagiaires et qui devrait débuter fin janvier 2022.

Le programme est en voie de finalisation et la procédure de désignation des intervenants – lesquels seront des praticiens – est en cours.

Cette formation poursuit l'objectif de parfaire des compétences pas ou peu abordées pendant le cursus universitaire et qui ne sont pas suffisamment développées pendant la période de stage.

Il est à noter que cette post-formation sera gratuite et non obligatoire.

Vous avez une question,
envoyez-la à secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be



GT « PRATIQUE ET PROSPECTIVE DE L'ARCHITECTURE » (PPDA)

Ses objectifs ? Ce GT a été créé en vue de répondre aux nombreuses évolutions du métier d'architecte. En effet, les architectes doivent actuellement faire face à toute une série de changements auxquels ils doivent s'adapter :

- la spécialisation de la profession qui devient de plus en plus pointue ;
- le manque de reconnaissance auprès du grand public et des administrations ;
- l'uberisation de la société qui affecte petit à petit le travail des architectes ;
- l'absence de l'architecture dans le monde culturel.

Ses réflexions ? Les dernières réunions de ce groupe de travail avaient pour but de relever les points importants à développer et les actions à mener par la suite.

4 axes d'action ont récemment été fixés :

1. revaloriser la profession en sensibilisant notamment les plus jeunes ;
2. lancer des discussions sur le monopole et les responsabilités qui en découlent ;
3. examiner les questions du coût et de l'accès au logement ;
4. revaloriser les architectes fonctionnaires de l'administration.

Tout cela se fera à travers plusieurs campagnes de communication afin d'atteindre le plus grand nombre. Le groupe de travail existe depuis seulement un an et demi. Il lui faudra encore du temps avant que ses objectifs soient atteints mais les membres qui composent ce GT sont déterminés à mettre tout en œuvre pour y arriver.

Vous avez des propositions ?
Envoyez-les à secretariat.cfgoa@ordresarchitectes.be

GT « ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE DE RECOMMANDATIONS »

Ses objectifs ? L'OAFg constate que les Conseils sont de plus en plus souvent saisis de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité complémentaire adressée par les architectes. Celui-ci a jugé utile de créer un GT sur le sujet, composé des Présidents de chaque Conseil ainsi que d'un assesseur juridique et du service juridique et ce, afin d'établir un « cadre » des recommandations sur ce qui peut être autorisé et sous quelles conditions ainsi que pour harmoniser les positions des différents Conseils provinciaux.

Ses réflexions ? La terminologie est importante. Qu'est-ce qu'un entrepreneur ? Un cuisiniste est-il entrepreneur ? Dans la loi de 1939 (article 2) : l'objet et l'activité de la société (Laruella) doivent être limités à la prestation de services relevant de l'exercice de la profession d'architecte et ne pouvant pas être incompatible avec celle-ci.

Si on repart de la recommandation société (abrogée), on constate que la société Laruella peut faire moins de choses que l'architecte personne physique.

Pourquoi y-a-t-il une telle recrudescence des demandes d'activité complémentaire à l'activité d'architecte ? Peur des responsabilités, reconversion professionnelle, complément de revenus, etc.

Quels sont les cas rencontrés en pratique ? Au sein du Conseil du Hainaut, les demandes d'activités complémentaires visent notamment la possibilité pour un architecte d'ouvrir un magasin de fleurs, d'être délégué commercial pour une entreprise de peinture (interdit), de concevoir des meubles, de les faire fabriquer et de les placer (placement interdit), ...

Un architecte ne peut pas détenir des parts dans une société d'architecture intérieure (qui pose des actes relevant de la profession d'entrepreneur étant donné qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la profession d'architecte d'intérieur et celle d'entrepreneur).

Ne faudrait-il pas se pencher sur le contenu et la raison d'être de l'incompatibilité entre la profession d'architecte et celle d'entrepreneur ? Autoriser les activités de type artistique (mais tout en conservant la dignité de la profession). Le GT peut réfléchir à étendre l'objet de la loi Laruella afin d'y intégrer d'autres activités.

Vous avez des suggestions ?
Envoyez-les à legal@ordresarchitectes.be





CHAMBRE DES MATIÈRES BRUXELLOISES

Ses objectifs ? Réfléchir aux problématiques liées à l'exercice de la profession en Région de Bruxelles-Capitale.

Ses réflexions ? La problématique soulevée en permanence est celle de la longueur des procédures de demande de permis d'urbanisme. Cette longueur associée avec l'incertitude de l'issue des dites procédures freine évidemment les investisseurs et est à l'origine de nombreuses infractions urbanistiques.

GT « MARCHÉS PUBLICS »

Ses objectifs ? Les marchés publics de services d'architecture sont des marchés particuliers qui justifient des cahiers spéciaux des charges spécifiques. Or il doit être constaté que de nombreux cahiers des charges établis dans le cadre de marchés de services d'architecture sont inadaptes.

C'est notamment pour cette raison que ce groupe de travail a décidé d'établir des modèles de cahiers spéciaux de charges et ce pour les procédures à faible montant, les procédures négociées sans publication préalable et les procédures concurrentielles avec négociations.

Ses réflexions ? Lors de l'établissement de ces modèles, une attention particulière a été portée aux :

- critères de sélection : il est important que ces critères ne soient pas trop restrictifs et ce afin d'assurer une saine et loyale concurrence ;
- critères d'attribution : un marché de services d'architecture doit être attribué sur base de critères liés à son objet même si ces derniers ont un caractère subjectif : qualité architecturale, intégration dans l'environnement, fonctionnalité, habitabilité, etc.

Les honoraires doivent, dans la mesure du possible être exclus des

critères d'attribution : et si tel n'est pas le cas, le critère des honoraires doit être de faible importance.

Par ailleurs, le GT « Marchés Publics » a établi un cahier spécial des charges pour les procédures de « Design & Build » lesquelles ne recueillent cependant pas les faveurs de l'Ordre.

Ceci étant, dans le cadre de telles procédures, l'Ordre insiste sur la nécessité de l'indépendance de l'architecte par rapport à l'entrepreneur et propose des clauses garantissant cette indépendance.

Les modèles établis par l'Ordre ont été soumis à l'UVCW (Union des Villes et des Communes de Wallonie) qui, en grande partie, adhère à la position de l'Ordre. Ces modèles seront donc sans doute un peu revus, ce qui n'empêche cependant pas l'Ordre d'inviter les pouvoirs adjudicateurs à utiliser les modèles proposés ou à tout le moins à transcrire dans leurs cahiers des charges les dispositions nécessaires à la bonne réalisation du projet concerné.

Pour terminer, il n'est pas inutile de préciser que le GT « Marchés Publics » est composé d'architectes indépendants et d'architectes fonctionnaires et est piloté par Kim Moric, avocat spécialisé en marchés publics.

Vous avez des suggestions ? Envoyez-les à secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Le sujet est essentiel et a été pris à bras le corps par la Chambre qui a notamment initié un sondage sur l'incomplétude des dossiers. Les résultats de ce sondage sont édifiants et révèlent les importantes pertes de temps qui précèdent le début « officiel » de la procédure : la succession d'avis de dossier incomplet et l'accumulation de délai de 45 jours doivent prendre fin.

L'Ordre a notamment interpellé le Secrétaire d'Etat, Pascal Smet, et il se réjouit d'avoir été entendu puisqu'il a été établi une circulaire rappelant qu'un dossier devait être déclaré complet dès le moment où toutes les pièces imposées par la législation étaient réunies. Conscient que cette démarche n'était pas suffisante et des difficultés que pouvaient rencontrer les autorités délivrantes, la Chambre des matières bruxelloises a pris l'initiative d'organiser des tables rondes avec les 19 communes de la capitale. L'objectif de ces réunions régulières est de comprendre les contraintes des communes, d'échanger, de dialoguer et de prendre les dispositions nécessaires pour fluidifier le déroulement des procédures. Les débats sont constructifs et porteurs d'espoir.

La Chambre des matières bruxelloises – Commission, rappelons-le, de l'Oafg chargée de traiter de l'exercice de la profession d'architecte en Région de Bruxelles-Capitale – veut s'inscrire dans une dynamique de partenariat avec les

autorités pour trouver ensemble des solutions constructives aux problèmes rencontrés par les uns et les autres.

- D'autres matières ont également retenu l'attention de la Chambre :
- la révision du RRU : un représentant de l'Ordre participe à la commission chargée d'adapter le RRU ;
 - l'arrêté dit de « dispenses » : une note comprenant de nombreuses propositions concrètes (avec réécriture des textes) a été établie ;
 - la digitalisation ;
 - le contrôle du respect des dispositions du RGPD ;
 - le rôle du maître-architecte bruxellois ;
 - ...

Pour porter leurs propositions et sensibiliser le monde politique, les membres de la Chambre organisent régulièrement des rencontres avec des députés régionaux tant de la majorité que de l'opposition.

La Chambre veut faire entendre la voix des architectes bruxellois et s'investit pleinement en ce sens.

Vous avez des suggestions ?
Envoyez-les à chbxl@ordredesarchitectes.be

CHAMBRE WALLONNE

Ses objectifs ? Réfléchir aux problématiques liées à l'exercice de la profession en Région wallonne.

Ses réflexions ? La publication de dossiers de demandes de permis d'urbanisme sur les sites internet de nombreuses communes wallonnes a été à l'origine de la diffusion de données confidentielles et donc de la violation de dispositions du RGPD. La Chambre wallonne a rapidement dénoncé cette situation qui pouvait s'avérer gravement préjudiciable pour le maître d'ouvrage. Des interpellations parlementaires ont été lancées à l'initiative de l'Ordre qui a profité de l'occasion pour réfléchir à une adaptation du formulaire de demande de permis d'urbanisme avec concours d'un architecte (annexe 4 du CoDT). Après s'être concertée avec l'UVCW, la Chambre



wallonne propose un formulaire qui répartit les informations sollicitées en 3 catégories : les informations publiables, les informations non diffusables et les informations communicables sur demande. La Chambre wallonne espère que le gouvernement adhèrera à la proposition de l'Ordre.

Une attention particulière a également été portée aux avis d'incomplétude dont le nombre est anormal (cf. sondage réalisé en 2020) et qui prolongent la durée des procédures de délivrance des permis d'urbanisme. Il est plaidé pour une harmonisation par les communes du traitement des dossiers mais également (et surtout) pour une digitalisation des procédures. A la moindre occasion, la Chambre wallonne n'a pas manqué d'insister sur ce point essentiel mais la Région wallonne –malgré des promesses répétées– ne cesse de reporter les échéances fixées à ce jour pour les permis d'urbanisme à 2024 voire 2025 ! L'hémorragie législative et réglementaire a également été une préoccupation de la Chambre wallonne qui en a fait état auprès des politiques concernés et qui a formulé des propositions d'adaptation et de simplification notamment du CoDT.

La Chambre est évidemment à l'écoute de tous les architectes qui expriment leurs difficultés et problèmes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Vous avez des suggestions ?
Envoyez-les à chwal@ordredesarchitectes.be

LE COMITÉ ÉDITORIAL

Ses objectifs ? Initialement créé pour discuter du contenu de l'Archinews, le comité éditorial a été étoffé pour améliorer la diffusion de l'information en établissant un planning global reprenant toutes les informations qui devraient être communiquées et ce à travers les différents médias.

Ses réflexions ? Le comité éditorial, composé d'un mandataire issu de chaque Conseil provincial et du service communication de l'OAfg, réfléchit aux sujets à communiquer aux membres, au choix du contenu adapté aux différents supports ainsi qu'à la sélection des canaux de communication à utiliser. Chaque mois, il fait le point, entre autres, sur l'évolution du site de l'Ordre, les articles à publier dans l'Archinews, les sujets à communiquer via le « A épingler », le lancement des différentes campagnes de sensibilisation et la présence de l'Ordre sur les réseaux sociaux, etc.

Vous avez des suggestions ?
Envoyez-les à communication@ordredesarchitectes.be

ARCHITECTE, UN MÉTIER À RISQUE

Si la construction est un acte complexe, en être l'auteur de projet l'est tout autant. L'architecte, véritable chef d'orchestre de la construction, se retrouve régulièrement face à des problèmes à solutionner. Et ces problèmes peuvent être divers et variés.

Texte : Sébastien Deckmyn, vice-président du Collège National des Experts de Belgique (CNEAB)

Il peut s'agir de problèmes techniques, de décomptes, de problèmes relationnels, de problèmes émotionnels, de problèmes de reconnaissance, de problèmes d'égo, de problèmes d'urbanisme, etc.

En plus de la complexité du métier, les techniques évoluent sans cesse et les intervenants (maître d'ouvrage, architecte, entrepreneur, ingénieur, responsable PEB, etc.) sont tout aussi multiples que les causes.

Il n'est pas rare que lorsque les problèmes ne trouvent pas de solution, les autres parties essayent alors d'épingler la responsabilité de l'architecte.

S'il est parfois possible de trouver des solutions amiables, il n'est pas rare que les parties se retrouvent en expertise judiciaire.

Pour ceux qui l'ont vécu, la première expertise est souvent une expérience traumatisante.

Afin d'être préparé au mieux et en souhaitant que cela ne vous arrive pas, il faut prendre conscience de deux ou trois principes.

Chacune des parties a des droits, des devoirs et des obligations qu'elles interprètent différemment.

Comme les documents d'exécution sont écrits noir sur blanc, ils sont en réalité plutôt gris.

Chaque partie voudra faire tendre le gris vers la nuance qu'elle estimera juste et logique de son point de vue.

D'expérience, les problèmes les plus fréquemment rencontrés concernent :

- des discussions relatives aux décomptes : la définition des travaux à réaliser lors de la commande n'était pas suffisamment précise ; il n'y a pas eu un suivi des décomptes durant le chantier et plus personne n'y voit clair à la fin du chantier. Un manque d'anticipation est constaté, essentiellement en rénovation, ce qui vient perturber le délai et mettre à mal le budget ;
- des problèmes techniques : la mise en œuvre telle que réalisée ne semble pas conforme pour l'une des parties avec la question subséquente du suivi et du contrôle du chantier ?
- des problèmes de délais qui ne sont pas respectés ;

- des problèmes de voisinage consécutifs à des problèmes de communication ;
- des problèmes de définition de rôle ; de qui fait quoi, quand et comment.

A la naissance d'un litige, il vous faudra analyser la situation en essayant de vous placer à la place de chaque partie pour comprendre quels sont les enjeux de chacun. Dans un premier temps, vous devrez composer avec les différentes parties et essayer de trouver une solution qui agrée chacun. Si vous n'arrivez pas à trouver une solution et que les relations deviennent tendues, n'hésitez pas à prévenir votre assurance en faisant une déclaration à titre conservatoire.

Cette dernière pourra, le cas échéant, mandater un conseil technique qui pourra vous assister. Votre conseil technique aura le recul nécessaire afin d'analyser méthodiquement la situation et vous guider dans la recherche d'une solution au litige.

Si le conseil technique n'arrive pas à désamorcer la situation, l'assurance pourra également, si elle le juge nécessaire, vous adjoindre un conseil juridique.

Rappelez-vous que l'assurance est là pour vous aider. Par ailleurs, les assurances préfèrent intervenir à la naissance du litige, ce qui permet parfois d'éteindre l'incendie avant qu'il ne soit plus maîtrisable et que le dossier se retrouve en justice. A ce moment du litige, si chaque partie s'adjoint un conseil technique et/ou un avocat, le nombre d'intervenants va augmenter de

SURTOUT, N'ENDOSSEZ PAS VOUS-MÊME LE RÔLE DE CONSEIL TECHNIQUE CAR IL ARRIVE TROP SOUVENT QUE LA SITUATION SE RETOURNE CONTRE LES ARCHITECTES QUI JOUENT CE RÔLE SUR LEUR PROPRE CHANTIER.

manière importante (ainsi que les coûts liés à ces interventions). Le rôle de ces conseils techniques et juridiques sera de donner un avis éclairé et de défendre les intérêts de leur(s) client(s).

L'objectivation des griefs techniques par les outils en possession des conseils techniques et l'interprétation des résultats qu'ils en feront vont, à ce stade, être prépondérantes pour la suite du litige.

Si aucun n'accord n'intervenait et que le dossier verse en procédure judiciaire, un expert sera désigné par le tribunal.

C'est sur base du rapport (que le conseil technique du demandeur établira) qu'une expertise judiciaire sera sollicitée.

C'est sur base du rapport et des conclusions de l'avocat des demandeurs (le MO) que le tribunal décidera des suites de la procédure et de la désignation ou non d'un expert judiciaire.

L'expert désigné convoquera alors les différentes parties assistées ou non de leurs conseils technique et juridique.

Il entendra les parties et commencera ensuite ses travaux d'expertise. L'expert organisera les réunions techniques nécessaires. Sur base de ses constats, il rédigera alors un avis provisoire sur lequel chacune des parties pourra faire valoir ses observations. Si cela est possible, il tentera également de concilier les parties. Si la conciliation s'avère impossible et si les choses sont claires et que la ou les cause(s) du litige et les remèdes

liés sont trouvés, l'expert pourra alors déposer ses conclusions.

Le juge rendra ensuite son jugement qu'il basera généralement sur les conclusions de l'expert.

Il faut être conscient que ce genre de procédure peut prendre parfois plusieurs années et que c'est pesant moralement pour toutes les parties.

Il est donc conseillé au maximum de dégager rapidement un accord entre parties.

Vous pouvez également, dès la survenance d'un litige, vous adresser au Collège National des Experts Architectes de Belgique, ou consulter le site du collège sur lequel vous pourrez trouver un conseil technique qui pourra vous assister.

Outre les aspects techniques, le conseil technique devra maîtriser les principes de droit et la procédure judiciaire. Il devra, dans ces

conditions, jongler avec les notions juridiques d'obligation de moyens et de résultats, de la responsabilité décennale, de l'in-solidum, des troubles de voisinage, des responsabilités avec ou sans faute, ainsi que des droits et obligations contractuelles.

Il devra, si possible, avoir des bases de jurisprudence afin de pouvoir au mieux conseiller ses clients, sans prendre la place du conseiller juridique (avocat). En cas d'intervention aux côtés d'un avocat, le fonctionnement en binôme sera crucial pour ne pas envoyer leurs clients sur une voie de garage.

Il existe par ailleurs des modes alternatifs de résolution de conflits tels la conciliation, la médiation et l'arbitrage ou encore l'expertise amiable.

En plus de vous soulager moralement, votre conseil pourra vous guider dans cette procédure parfois complexe.



LES ARCHITECTES BELGES DU BOUT DU MONDE

Dans chaque édition, l'Ordre part à la rencontre d'un architecte belge ayant fait le choix de partir exercer à l'étranger, que ce soit en Europe ou sur des continents plus éloignés. Découvrons le travail de l'ingénieure architecte Odile Vandermeeren, travaillant entre le Sahel et la Belgique.



École de couture Niger © photo Gustage Deghillage

Comment allez-vous en ces temps particuliers ?

C'est un moment propice aux changements. Ce sont des périodes au cours desquelles tout (re)devient possible. L'instabilité amène à nous surpasser. On s'interroge aussi sur notre vulnérabilité : notre passage sur terre est éphémère. Il est fort probable que le matériau « terre » m'attire aussi pour ces interrogations, au-delà de ses atouts environnementaux et de la fascination technique qu'il exerce sur moi : la matière terre porte en elle d'autres paradigmes qui évoquent la maternité, la naissance, la mort et l'enracinement.

Pourriez-vous nous résumer votre parcours en quelques lignes ?

Au Sénégal, en 2008, j'ai travaillé sur des programmes de bureaux de seize mille mètres carrés, pour des sociétés telles que Grimaldi ou Orange. Ensuite, au Niger, j'ai découvert le savoir-faire des maîtres-maçons de la construction en terre. J'ai construit avec eux une école de couture qui a été finaliste du TERRA Award 2016. A partir de là, j'ai maintenu cette philosophie : créer des synergies et allier les savoir-faire pour réaliser une architecture respectueuse de l'environnement et du travail de chacun. Cette manière de pratiquer, je l'appelle ARCHISANAT (archisanat.be).

J'ai également eu la chance de travailler avec MC-Carré en Belgique, avec Boydens Engineering au Vietnam, et de porter le festival des Femmes Artisanes appelé Bogo Ja au Mali. C'était très varié et enrichissant. En parallèle, je suis régulièrement consultante pour les Nations-Unies. Nous traitons des urgences terribles, dans des conditions très difficiles. Pour ces missions, je me suis retrouvée dans des contextes extrêmes et j'ai connu la beauté du Sahel lointain.

Sur quels types de projets travaillez-vous actuellement ?

Du côté du Sahel, je viens de finir l'avant-projet d'un centre de recyclage et de tri des déchets : un ensemble de grandes toitures avec une épaisse couverture en chaume local. Actuellement, je travaille sur des prototypes dédiés à la transformation des céréales : construction en terre, jusqu'aux toitures. En Belgique, je commence des projets à petite échelle : rénovation, habitat léger, terre et paille, chantier participatif. Je consacre du temps à des projets de « transmission » : un workshop dans mon université d'origine LOCI à Louvain-La-Neuve ; un stage de construction l'été prochain (2022) ouvert aux enfants, aux étudiants en architecture et aux professionnels qui ont envie de transmettre leur



Odile Vandermeeren

passion tout en passant un moment convivial. Il me semble important d'allier la pratique professionnelle à des activités de partage.

Qu'est-ce qui vous a amenée à vous installer au Sahel pour y travailler ?

Ma vie familiale. A chaque changement de pays, tous les trois ou quatre ans, cela m'a poussée à réinventer mon métier. Et cela m'a amenée à fonder le réseau d'experts FACT Sahel+ et écrire le livre « Construire en terre au Sahel aujourd'hui » : c'est une mosaïque de magnifiques projets réalisés en terre, que je dédie aux acteurs de terrain qui travaillent dans des conditions très dures pour faire perdurer et aussi réinventer une culture constructive en harmonie avec l'environnement (factsahelplus.com).

Qu'est-ce qui est plus facile au Sahel en tant qu'architecte ?

Les rapports humains sur le chantier. On ne se comprend pas toujours mais on trouve toujours des solutions. Les sahéliens m'ont appris à être tenace et à aller jusqu'au bout, dans la bonne humeur et en préservant les relations humaines.

Quelles difficultés rencontrez-vous lors de la réalisation de vos projets ?

Le comble pour un architecte, si on peut dire, c'est de se retrouver dans une région du monde où l'immatériel est plus important. L'intangible. La transmission orale. Au Sahel, les relations sociales priment. L'architecte est en fait celui qui donne matière à ces liens sociaux, qui traduit cette société dans un corps immobilier.

La Belgique vous manque-t-elle ?

Les choix sont plus limités au Sahel. Les choix de manière générale (en alimentation, en produits, etc.) et les choix des matériaux et de techniques constructives aussi. C'est régénérant et reposant de se retrouver face à l'essentiel, sans fioriture.

Y a-t-il des pratiques que vous souhaiteriez exporter ?

L'apprentissage par la pratique est extrêmement puissant et joyeux. Par l'usage de la main, sur le matériau terre. En laissant voguer la pensée. Au Niger, j'ai appris à jouer de la guitare de cette manière, auprès de mes amis musiciens touaregs. Il ne faut pas forcément toujours tout cérébraliser, expliquer, démontrer. Il y a des acquis et des évidences qui viennent par l'instinct et par la pratique. Le travail avec les artisans est déterminant. Être au plus proche de la matière et des gens. Ne pas avoir à choisir l'architecture dans un catalogue. Mettre la main à la pâte et redevenir des bâtisseurs.

Y a-t-il un bâtiment qui vous fascine au Sahel ? En Belgique ? Dans le monde ?

Dans le monde : le Mzab en Algérie ; la ville de Sienne en Italie et l'Alhambra à Grenade ; le musée Kolumba de Peter Zumthor à Cologne ; la Sunny Hills de Kengo Kuma au Japon et l'écolodge de Kangaba au Mali. Ce sont des



École de couture au Niger / Entreprise : Construction Sans Bois / Technique : Adobe et Voûte Nubienne © photo Odile Vandermeeren

projets qui entremêlent l'intérieur et l'extérieur : cette sensation est salvatrice (un « oncle » malien me disait que les Européens sont trop nerveux parce qu'ils passent trop de temps à l'intérieur !) Dans la gamme de l'immatériel : l'immense travail de diffusion et de transmission réalisé par Dominique Gauzin-Müller à travers sa collection « Transition écologique » (éd. Museo), et en parallèle, celui d'Amélie Essésé à travers son exposition « Femmes Bâtisseuses d'Afrique ».

Qu'est-ce qui vous fait vibrer dans le métier d'architecte ?

L'échange des savoirs, les projets qu'on fait ensemble et qu'on se partage. La découverte de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux. L'apprentissage en continu. Le processus est aussi important que le résultat. En Belgique, j'ai trouvé ma famille de constructeurs auprès des Bat'Acc, les Bâtisseurs Accueillants (batacc.be) qui mettent en place une architecture participative. J'aime aussi « tuser », ce verbe wallon qui évoque ces moments de liberté, lorsqu'on laisse voguer son esprit, entre la rêverie et la création. Les idées prennent forme, en venant de loin, comme des bulles qui remontent à la surface.

Quel est pour vous le matériau idéal ? Et pour quelle raison ?

Chaque matériau a des propriétés techniques qui lui sont propres et son utilisation dépendra de la finalité attendue : franchir, s'élever, abriter, clore, protéger, transporter, etc.

En revanche, la combinaison des matériaux doit être optimisée, pour obtenir des proportions plus justes et augmenter la part des matériaux biosourcés : des matériaux qui se recyclent, des matériaux qui nécessitent peu d'énergie pour leur mise en œuvre. Pour en savoir plus, je conseille de consulter le site du Cluster Eco-Construction. Pour citer le matériau qui me tient à cœur, les propriétés de la terre sont multiples : elle est réutilisable, perspirante, écologique, saine, régulant l'hygrométrie intérieure et disponible à proximité des sites de construction.

Si vous deviez imaginer une technique de construction écologique ou un matériau quel serait-elle/il ? Ou un projet 100 % éco ? (ex. : permettre à une station de ski d'utiliser à 100 % les énergies renouvelables pour ses installations (tire-fesses, etc.) ?

Il s'agit tout d'abord de nous questionner sur nos besoins et sur notre rapport au monde. Faire fonctionner notre inventivité humaine pour réussir à habiter tout en respectant la planète qui nous abrite. Nous pouvons utiliser les acquis, des millénaires de connaissances, et revisiter des technologies.

Si vous n'aviez aucune limite, quel serait votre plus grand rêve en termes de projet ?

Je fais partie du mouvement de la Frugalité Heureuse et Créative... je souhaite simplement développer mon métier avec sens et en créant du lien.

DÉCOUVRIEZ LES MEMBRES DU PERSONNEL DE VOTRE CONSEIL

Dans cette édition, partons à la rencontre du personnel administratif du Conseil de la province de Luxembourg.

ISABELLE MANNE Secrétaire responsable

Un bruit qui te rassure ? J'adore le silence. Sinon, je dirais ... le bruit des battements de cœur de mon amoureux.

Si tu étais un voyage ? Le voyage intérieur. Ou, un rien plus actif, flâner le long des routes de campagne, à la découverte des beaux jardins d'Angleterre, de France ou de Belgique.

Une activité qui te captive ? Jardiner et « froter » : poncer le bois, faire briller le métal ou cirer le cuir. Ben oui ...

Si tu étais une saison ? Le printemps, au mois de mai, lorsque l'air est doux et les jardins en fleurs.

Si tu étais un moment de la journée ? Indiscutablement l'aube. Moment merveilleux pour la solitaire que je suis. Tout est calme lorsque le monde est encore endormi et toutes les promesses d'un jour nouveau s'offrent à nous.

Si tu étais un instrument de musique ? Le violoncelle parce que c'est un instrument à cordes frottées [je vous ai dit que j'aimais froter ?]. Plus sérieusement, j'aime sa sonorité d'alto, lente et posée. Malheureusement, je ne sais pas en jouer. J'ai tenté à plusieurs reprises de devenir musicienne, mais sans succès. C'est comme pour les maths, ça n'entre pas dans mes cordes !

Une personne que je souhaite remercier ? Babacar Khane, mon vieux maître yogi sénégalais. Re-découvreur du yoga égyptien : facile, tranquille et rudement efficace.

Si tu étais une fleur ? La rosa 'rugosa', celle que l'on trouve le long des autoroutes. Elle est simple et sent tellement bon. Attention, les probabilités de rester en vie le long d'une autoroute sont nulles ! Mieux vaut la humer ailleurs !

Si tu étais une innovation ? C'est prosaïque et déjà ancien, mais comment a-t-on pu se passer de la machine à laver le linge ?

Si tu étais un plat cuisiné ? La jambalaya, un plat que j'ai appris à cuisiner en Louisiane.

Une expérience positive récente ? « Cheveux au Vent » : il s'agit d'une toute nouvelle organisation arlonaise qui propose des balades sur des vélos adaptés pour des personnes qui ne peuvent pas/plus pédaler en solo. Ce sont des rencontres et de la joie à partager sur des vélos particuliers. Comme j'aime beaucoup le vélo, j'aime aussi l'idée de profiter en duo ou trio du vent dans les cheveux. Et si le cœur vous en dit, nous sommes toujours à la recherche de fonds pour l'achat d'un vélo qui permettrait de transporter une chaise roulante et son propriétaire

www.cheveux-au-vent.be
BCE 764.524.207
BE07 0019 0498 9666



Isabelle Manne



Danielle Pirotte

DANIELLE PIROTTE Secrétaire adjointe

Un bruit qui te rassure ? L'orage, le soir, pour m'endormir ! Si je suis bien au chaud dans mon lit bien sûr ! Cela me rappelle les vacances en camping lorsque j'étais petite.

Les fautes qui t'inspirent le plus d'indulgence ? Celles que l'on fait parce qu'on n'a pas eu peur d'essayer, tout en ayant suivi les conseils ...

Si tu étais un trait de caractère ? Le courage de faire face aux difficultés.

Si tu étais une saison ? L'automne, pour son vent fort et tiède, les magnifiques couleurs prises par la nature.

Si tu étais un moment de la journée ? Le petit déjeuner, mais il faut se lever avant. C'est un problème insoluble ...

Si tu étais un instrument de musique ? La voix ! Chanter me détend et me rebooste !

Si tu étais une devise ? Une journée sans rire n'est pas une journée.

Si tu étais une innovation ? Le GPS, je n'ai aucun sens de l'orientation.

Si tu étais un mot ? Justice.

Si tu étais un animal ? La girafe bien entendu ! J'aimerais avoir son élégance couplée à une certaine nonchalance. Et de grandes jambes !

Si tu étais une pierre précieuse ou non ? La pierre du coticule, la seule, l'unique ! Elle représente mes origines, ma région, mon enfance.

#QUIESTLARCHITECTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

L'architecture fait partie intégrante de nos vies et elle contribue à la qualité de celles-ci.

Les créateurs de ces œuvres architecturales doivent être nommés et reconnus. L'OAFg lance une campagne de sensibilisation du métier d'architecte auprès du grand public mais aussi des journalistes : #quiestlarchitecte.



#quiestlarchitecte : Vincent Evrard et Jean-Noël Calgaro
©NMDPhotographer

Historique

Cette campagne a été initiée au début de 2021 par le Collectif, plateforme québécoise qui a pour mission d'informer, de valoriser et de soutenir l'incroyable talent de la communauté architecturale du Québec. L'Ordre a décidé, en accord avec eux, de s'approprier cette campagne de sensibilisation, baptisée **#quiestlarchitecte**.

L'objectif ? Souligner l'importance de nommer les architectes sur les réseaux sociaux et les articles de presse qui mettent en avant leur travail.

Concrètement, comment ça fonctionne ?

Le public est invité à inscrire **#quiestlarchitecte** dans les commentaires sous un article ou

une publication si les concepteurs ne sont pas indiqués. Ce geste simple contribue à renforcer la culture architecturale, à encourager les bonnes pratiques en architecture et à responsabiliser les professionnels.

C'est également une marque de respect face au travail des architectes, qui ont le droit à leur reconnaissance comme n'importe quel photographe ou artiste.

Une série de photos a déjà été réalisée par le photographe Nicolas Munoz.

En plus de viser les mêmes objectifs que l'hashtag **#quiestlarchitecte**, ces photos permettent d'humaniser certains projets de Belgique et de Wallonie en y associant le(s) visag(e)s de leur(s) concepteur(s).

À vous de jouer !

Lancez-vous dans l'aventure du **#quiestlarchitecte** et faites-le voyager à travers le monde pour renforcer la culture architecturale et faire reconnaître le travail de ces artistes créatifs.

Photographiez-vous devant l'un de vos projets avec la pancarte **#quiestlarchitecte** disponible auprès de vos Conseils.



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Comme précédemment annoncé, la parole est donnée aux associations professionnelles. L'occasion pour elles de partager leurs actions, leur actualité et les événements qu'elles organisent.

DES NOUVELLES DE L'UPA-BUA

Après une année de fonctionnement au ralenti, l'UPA-BUA (Union Professionnelle d'Architectes) entame la nouvelle saison avec une série de quatre webinaires organisés avec l'AABW et le Conseil du BCBW à destination des (futurs) stagiaires, ainsi que des conférences et visites dont on trouvera les annonces au fur et à mesure sur notre site (upa-bua-arch.be) et dans nos newsletters. En complément de son bordereau des prix unitaires, des fiches pratiques sur des sujets professionnels sont en préparation. Signalons également le récent colloque sur « Le nouveau mitoyen » organisé par la revue *Res et Jura Immobilia* qui a prolongé les réflexions entamées en 2018 par notre association.

LE PRIX VAN HOVE 2021

Organisé depuis près de 40 ans, ce prix, organisé par l'UPA-BUA et dédié à son fondateur, s'adresse aux jeunes diplômés de toutes les facultés universitaires belges délivrant le diplôme d'architecte ou d'ingénieur architecte.

Octroyé pour un projet d'architecture de fin d'études remis pour l'obtention du diplôme de Master 2, ce prix, d'un montant total de 5.000 euros, a recueilli lors de sa dernière édition 2020, pas moins de 59 candidatures qui ont été examinées par un jury composé d'architectes praticiens renommés et d'enseignants dans des institutions académiques étrangères européennes. Il

rassemble donc un assez large échantillon de ce qui se fait de mieux dans les facultés d'architecture en Belgique devenant ainsi un observatoire de la formation des architectes dans notre pays.

L'édition 2021 du Prix Van Hove sera présidée par l'architecte-urbaniste française Raphaëlle-Laure Perraudin de l'agence Jourda Architectes Paris (JAP) qui partagera, à l'occasion de la remise du Prix, le travail et les expérimentations de son agence lors d'une conférence qui se tiendra le 24 novembre 2021 en soirée.

Le règlement du Prix est consultable sur le site de l'UPA-BUA : Prix Van Hove – UPA-BUA (upa-bua-arch.be)

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Retrouvez dans chaque édition l'actualité de votre Conseil.



VOS CONSEILS EN PERMANENCE

@HAINAUT

Des permanences pour les architectes et les maîtres d'ouvrage sont organisées dans un premier temps, une fois par mois et uniquement sur rendez-vous.

Celles-ci se tiendront de 9h30 à 12h30 les 30 novembre et 21 décembre 2021.

Intéressé·e ? Prenez rendez-vous auprès du secrétariat (conseil. hainaut@ordredesarchitectes.be)

@NAMUR

Votre Conseil, vous le savez, attache une attention particulière à l'écoute et à vous rendre service.

Des permanences pour les architectes namurois sont organisées régulièrement, le lundi de 12h à 13h au siège du Conseil de l'Ordre de la province de Namur.

Les prochaines permanences se tiendront les lundis 06/12, 20/12

Votre Conseil mettra tout en œuvre pour vous apporter l'aide utile, en toute discrétion et dans les limites de ses compétences (la pratique de la profession et la déontologie, à l'exclusion de tout problème technique).

Sollicitez-le, il est à votre disposition.

- **Quand ?** Les 06/12, 20/12 de 12h à 13h
- **Où ?** Au siège du Conseil de Namur
- **Comment ?** Vu la crise sanitaire, il vaut mieux prendre rendez-vous auprès du secrétariat (conseil. namur@ordredesarchitectes.be – 081/30.25.01)

Nous vous rappelons que le secrétariat du Conseil de Namur est également accessible tous les jours ouvrables de 7h30 à 16h.

@LIÈGE

Le Conseil de Liège se soucie de la confraternité et se rend disponible et à l'écoute de ses confrères et consœurs par la mise en place de permanences tous les jeudis de 10 à 12h.

Vous pouvez contacter un des membres du Bureau ou un assesseur juridique selon vos besoins en contactant le secrétariat aux heures de bureau :

- soit l'interlocuteur demande une discussion téléphonique auprès du secrétariat qui transmet l'information au Bureau : un des membres contacte l'interlocuteur selon les disponibilités ;
- soit l'interlocuteur demande une discussion « en présentiel » et le secrétariat lui fixe un rendez-vous à l'Ordre un jeudi de 10 à 12h.



IN MEMORIAM



Le Conseil du Luxembourg vous fait part du décès, le 20 juillet dernier, de l'architecte Christian BREVERS. Architecte bien connu à Arlon, Christian a été mandataire effectif du Conseil et délégué au Conseil national entre 1993 et 1997 puis mandataire suppléant entre 2001 et 2011. Le Conseil salue ici sa mémoire et transmet ses plus sincères condoléances à ses filles et à sa compagne.

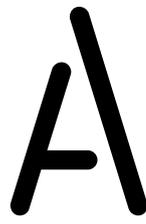
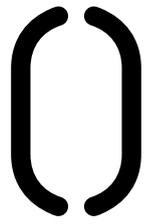
Nous sommes également au regret de vous informer du décès du confrère Daniel BARRE, architecte inscrit au Conseil de la province de Namur, décédé ce 11 octobre 2021 à Bièvre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Par l'exercice de leur profession, les architectes et leurs employés sont rattachés à la CP 336. Liberform est le fonds de formation de cette commission paritaire. Ils proposent des formations gratuites à destination des employés. Liberform octroie aussi une prime à l'employeur pour chaque formation payée pour ses employés ou pour lui-même.

Pour plus d'informations, consultez leur site web : www.liberform.be et suivez-nous sur nos réseaux sociaux.

Ordre des
Architectes



FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE

ACTIVEZ VOTRE
ESPACE MEMBRE SUR
WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE,
PUBLIEZ LES PHOTOS DE
VOS PROJETS ET BÉNÉFICIEZ
AINSI D'UNE PLUS GRANDE
VISIBILITÉ AUPRÈS
DU GRAND PUBLIC

WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE